



Bruxelles, le 17.9.2025  
COM(2025) 890 final

ANNEX

**ANNEXE**

**de la**

**proposition de décision du Conseil**

**concernant la suspension de certaines dispositions relatives au commerce de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part**

## **ANNEXE**

### **Liste des annexes**

ANNEXE I Liste des produits visés à l'article 7

ANNEXE II Liste des produits visés à l'article 9

ANNEXE III Liste des produits visés à l'article 9

ANNEXE IV Liste des produits visés à l'article 9, paragraphe 2

ANNEXE V Liste des produits visés à l'article 9

ANNEXE VI Liste des produits faisant l'objet de concessions, visés à l'article 9, paragraphe 6

ANNEXE VII Droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale visés à l'article 39

### **Liste des protocoles**

Protocole n° 1 relatif au régime applicable à l'importation dans la Communauté de produits agricoles originaires d'Israël

Protocole n° 2 relatif au régime applicable à l'importation en Israël de produits agricoles originaires de la Communauté

Protocole n° 3 relatif aux questions sanitaires

Protocole n° 4 relatif à la définition de la notion de «produits originaires» et aux méthodes de coopération administrative, à l'exception de l'article 32 (Assistance mutuelle) et de l'article 33 (Contrôle de la preuve de l'origine)